

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université Toulouse 1 Capitole, Corinne MASCALA,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique :

Donne délégation de signature à :

Monsieur Laurent PERRUSSEL, Professeur des Universités, Responsable de l'UMR - Institut de Recherche en Informatique de Toulouse – site UT1 (IRIT),

à l'effet de signer en son nom, pour le Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) 950 – Institut de Recherche en Informatique de Toulouse :

- en dépenses :
 - les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € HT,
 - les certifications de service fait sans limitation de montant.
- en recettes : les actes relatifs à l'acquisition des droits et à l'établissement des factures, sans limitation de montant,
- les ordres de missions temporaires concernant le CRB 950, hormis ceux le concernant,
- les états de remboursement de frais engagés par les missionnaires sur ce même budget.

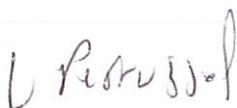
En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent PERRUSSEL, M. David SIMONCINI, Maître de Conférences, reçoit délégation pour signer les documents ci-dessus mentionnés.

La présente délégation prend effet à compter du 16 janvier 2020.

Elle annule et remplace la délégation consentie à M. Chihab HANACHI et M. Laurent PERRUSSEL, en date du 10 octobre 2018.

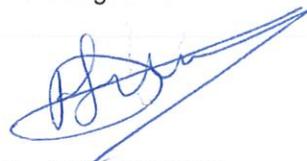
Fait à Toulouse, le 31 janvier 2020

Le délégataire,



Laurent PERRUSSEL

Le délégataire



David SIMONCINI

La Présidente,



Corinne MASCALA